



ANNÉE 2018

**DEMANDE DE CARTE
D'ADHERENT OBLIGATOIRE**














N°

PHOTO
A
COLLER

**DÉBALLAGES MARCHANDS INTERNATIONAUX
CHARTRES - LILLE
ANTIQUITÉS-BROCANTES**

Dossier complet : Kbis de - de 3 mois, photo d'identité par carte et enveloppe timbrée.

Demande valable 15 jours (si dossier incomplet)

	Société :	N° RCS :	
	Nom et Prénom :	N° de TVA Intra. (concerne Europe et Etrangers) :	
	Adresse :	Tél. :	
		Tél. portable :	
	Code postal :	E-mail :	
	Ville :	Pays :	
	<p>Les informations du formulaire d'inscription, documents fournis et photos restent confidentiels et ne seront ni vendus ni cédés à toute autre personne physique ou morale et ne seront utilisés que par OHVL.</p> <p><u>Cotisation annuelle de la carte : <input type="checkbox"/> 25€ et <input type="checkbox"/> 10€ la carte collaborateur</u> (3 cartes collaborateurs maxi)</p> <p>A retirer sur place de 9h à 12h <u>OU</u> 2€ pour un envoi par voie postale</p> <p><input type="checkbox"/> Chèque <input type="checkbox"/> Espèces <input type="checkbox"/> Carte Bancaire <input type="checkbox"/> Virement</p>		

Relevé d'Identité Bancaire					
Crédit du Nord Rambouillet					
code banque :	code guichet :	N° compte :	Clé :	Devise :	BIC :
30076	04330	15012100201	11	Euro	NORDFRPP
IBAN : FR76 3007 6043 3015 0121 0020 111					

Tous les documents demandés sont à retourner à :

www.ohvl.net - ohvl@orange.fr

OHVL

BP 40009

28120 ILLIERS-COMBRAY

LIRE AU VERSO 



REGLEMENT DE LA CARTE D'ADHERENT

ARTICLE 1 : Cette carte est obligatoire pour les personnes âgées de 18 ans et plus, professionnels de l'Antiquité-Brocante. Les adhérents s'engagent à justifier de leur qualité de professionnels (TVA, RCS).

ARTICLE 2 : La signature de la demande de participation entraîne pour l'exposant ou acheteur l'obligation de se conformer aux prescriptions du présent règlement. Les exposants ou acheteurs s'engagent à en appliquer tous les articles sans réserve d'aucune sorte.

ARTICLE 3 : Tout contrevenant risque des sanctions pouvant entraîner l'exclusion immédiate et définitive des déballages et brocantes.

Les organisateurs se réservent le droit d'accepter toute demande d'adhésion sans avoir à justifier de leur décision. L'attribution des cartes d'adhésions appartient exclusivement aux organisateurs.

ARTICLE 4 : La carte d'adhérent donne accès aux déballages marchands internationaux de CHARTRES et de LILLE en tant qu'acheteur et exposant professionnel, et dans toutes nos ANTIQUITES-BROCANTES **EXCLUSIVEMENT PROFESSIONNELLES.**

Elle devra être présentée à chaque déballage et brocante.

ARTICLE 5 : La carte est strictement personnelle et obligatoire. Une photo d'identité doit être présente sur chaque carte. Elle comporte un numéro unique à chacune.

ARTICLE 6 : Le prêt et la cession de la carte sont interdits sous peine d'exclusion immédiate de toutes les manifestations.

ARTICLE 7 : Pour les conjoints (sur justificatif) avec le même nom de famille, une carte supplémentaire sera nécessaire. Pour les sociétés familiales (sur justificatif) les accompagnateurs et porteurs (entreprise ou société), une carte supplémentaire sera nécessaire.

Un tarif réduit est appliqué de 10€ TTC par personne et par carte, limité à 3 cartes collaborateurs.

ARTICLE 8 : La perte ou vol de la carte reste sous la responsabilité entière de l'adhérent. Aucune nouvelle carte ne sera délivrée. Il faudra refaire une nouvelle demande d'adhésion payante.

ARTICLE 9 : Aucune demande de carte d'adhérent ne sera prise en compte sans l'accompagnement du règlement du montant de la cotisation, du justificatif professionnel **de moins de 3 mois**, une photo d'identité et une enveloppe timbrée libellée à votre adresse (1 carte = 1 timbre, 2 ou 3 cartes = 2 timbres, etc.).

Pour les étrangers, rajouter 2€ pour les frais d'envois par courrier.

Pour éviter les frais d'envoi, vous pouvez récupérer votre carte au bureau adhérent lors des déballages.

ARTICLE 10 : Vous disposez d'un délai de **15 jours maximum** à compter de la réception de votre dossier pour fournir tout document manquant sous peine d'annulation de votre demande de carte et de non remboursement.

ARTICLE 11 : Une facture vous sera délivrée à la prise en compte de votre adhésion avec une récupération de la TVA.

Je soussigné(e),m'engage à respecter toutes les clauses du règlement, les conditions de paiement et le cahier des charges.

**Date et Signature,
Précédé de la mention « Lu et Approuvé » :**

ORGANISATION OHVL

BP 40009 - 28120 ILLIERS-COMBRAY

Tél. : 02 37 24 51 .60 - Portables : 06 42 37 77 46 ou 06 37 80 06 65

Email : ohvl@orange.fr - Site internet : www.ohvl.net

RCS Chartres A 378 348 064 - TVA Intra : FR 62 378 348 064 00056 – Code APE : 8230Z

